
LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Salon d'Art Contemporain
62ème Edition 2020

REGLEMENT du 62^{ème} Salon

**Du 5 au 21 Juin 2020
à l'Hôtel de Ville de Garches
2, rue Claude Liard**

du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 15h à 18h

ARTISTE INVITÉ

LÉA GUERCHOUNOW

Artiste peintre et plasticienne



LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Préambule :

Le salon Les Beaux Arts de Garches proposera pour sa soixante et deuxième édition de faire découvrir au plus grand nombre une sélection dynamique et ouverte de la création contemporaine. Aucun thème ni médium ne sont imposés ; le jury choisit les artistes sur des critères rigoureux où qualité, imagination, sincérité, sens, coup de cœur, peuvent à tour de rôle prendre le dessus.

LES DATES A RETENIR :

Inscriptions :

Dossier d'inscription à envoyer au plus tard le 23 FEVRIER 2020 minuit par voie électronique uniquement.

Le paiement par chèque est à envoyer dans les mêmes délais pour valider l'inscription.

Dépôt des œuvres :

VENDREDI 29 MAI de 9h30 à 17h30 à l'Hôtel de ville 2, rue Claude Liard 92380 Garches, parking en sous-sol pour le dépôt des peintures et gravures, entrée par le parc de la mairie pour les sculptures.

Exposition :

Vernissage et remise des prix JEUDI 4 JUIN 2020 à 18h30

Exposition du vendredi 5 juin au dimanche 21 juin inclus.

Retrait des œuvres :

DIMANCHE 21 JUIN à 18h ET LUNDI 22 JUIN de 9h à 12h.

Règlement Général

Art 1 - Inscription

Les dossiers de candidatures sont envoyés par nos soins aux candidats. Les documents doivent être remplis en ligne et retournés avant la date indiquée sur le dossier accompagnés des pièces jointes suivantes :

- un fichier DOC ou PDF décrivant votre démarche ou un CV
- la ou les photos (max. 2) des œuvres que vous souhaitez exposer au salon, destinées au jury de sélection, au catalogue et à notre site web. Celles ci doivent **obligatoirement être au format JPEG** (700 à 1000 pixels max) et être intitulées de la manière suivante **NOM-TITRE-TECHNIQUE-DIMENSIONS** (ex : dupont-tabouret rouge près d'un mur-huile-50x80.jpeg).

Tout document mal nomenclaturé sera refusé.

Les images étant visionnées sur écran lors de la sélection, seules les photos de bonne qualité seront prises en considération.

Le paiement de la cotisation et des frais d'accrochage s'élève à 55€. Il est à envoyer en même temps que votre inscription en ligne par chèque à l'ordre de SOCIETE DES BEAUX ARTS DE GARCHES à l'adresse suivante Mme Laurence BOURCIER, 18 rue des Primevères 92500 Rueil Malmaison.

La réception du chèque validera votre dossier de candidature, il vous sera renvoyé si vous n'êtes pas sélectionné.

Art 2 – Modalités de participation

Chaque artiste participant peut présenter une ou deux œuvres.

Oeuvres murales (peintures, photos, gravures, dessins) :

maximum 100cm de large. Titre et nom de l'artiste au dos des œuvres, ainsi qu'une mention Haut/Bas. Les œuvres auront une présentation soignée (baguette ou cache clou pour les châssis) et seront **dotées d'un système d'accrochage fiable**. Les œuvres présentées sous verre seront encadrées (pinces refusées).

Les œuvres dont les dimensions ne respecteront pas les règles fixées, ou dont la présentation ne sera pas suffisamment soignée seront refusées.

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Sculptures :

Les artistes sont priés d'apporter les socles adaptés identifiables et propres. Pour des questions de sécurité, les sculptures devront être parfaitement fixées à leur socle. Toute absence de socle ou tout socle ne répondant pas aux caractéristiques ci-dessus entraînera un refus.

Au-delà de 30 Kg , les artistes devront les placer eux-mêmes en fonction des indications données par les personnes en charge de l'accrochage .

Petits formats :

Le salon invite les artistes à proposer 1 œuvre supplémentaire. Seules contraintes, répondre aux critères suivants :

PRIX UNIQUE : 100€ pour les gravures ; 150€ pour les autres œuvres murales ; 200€ pour les sculptures

Dimension : œuvres murales 20x20 **cadre compris** ; sculptures 20x20x20

Titre et nom de l'artiste au dos ou en dessous des œuvres.

En cas de vente l'artiste fera don à l'association de 10% du prix de vente.

L'accrochage se fera au moyen de patafix ou autres scotchs, il est donc conseillé de ne soumettre que des œuvres légères et peu fragiles (sous-verre interdit). Les œuvres ne respectant pas ces critères ne seront pas acceptées lors du dépôt. Le comité se réserve le droit de refuser les œuvres dont la qualité artistique ou la présentation ne répondraient pas aux attendus du Salon.

SELECTION DES ŒUVRES :

La sélection des œuvres est faite par un jury composé d'artistes professionnels et d'amateurs d'art. Les réponses seront notifiées par mail au plus tard le 15 Avril 2020. Aucun rajout ni remplacement d'œuvre ne pourra se faire après la sélection.

La décision du jury est sans appel.

Art 3 - Organisation

VENTES :

Pendant la durée du salon, les ventes s'effectueront par l'intermédiaire de l'association Les Beaux-arts de Garches. Chaque exposant s'engage à faire un don à l'association de 15% du prix de vente, pour toute œuvre dont la vente est réalisée pendant la durée du salon ou

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

ultérieurement si cette vente a été rendue possible grâce à la présentation de l'œuvre au Salon (hors petits formats).

ASSURANCE :

L'assurance des œuvres n'est pas comprise dans les droits d'accrochage. Les Beaux-arts de Garches décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol des œuvres depuis le jour du dépôt, pendant la durée du salon et jusqu'au décrochage. Chaque artiste devra donc contracter toute assurance qui lui semble nécessaire.

PERMANENCE :

Afin d'assurer la très grande visibilité du salon, il sera demandé aux artistes, **lors du dépôt, de s'inscrire pour assurer une permanence de 3h.**

Celle ci est également une occasion pour eux de rencontrer le public et d'échanger avec lui.

SITE INTERNET :

Pour assurer une meilleure visibilité aux artistes, Les Beaux Arts de Garches, en partenariat avec la société factor-i a réalisé un site internet sur lequel chaque artiste dispose d'un espace consultable pendant 2 ans. Ce site offre un portail vers les sites personnels des artistes.

PRIX DECERNES :

Un jury composé des représentants de la municipalité et de partenaires, des invités d'honneur, d'artistes, de critiques d'art et de personnalités du monde de l'art décernera les 6 prix suivants :

1 ^{er} prix Les Beaux-Arts de Garches : 600 €	2 ^{ème} prix Les Beaux-Arts de Garches : 400 €
Prix de la Ville	Prix Bnp : exposition dans l'agence de Garches
Prix Art Papier : Bon d'achat	Prix Estampe et Gravure Européennes : 30 tirages et 1 aciérage

(Conformément à la loi en vigueur, les artistes sont tenus d'être en règle avec les administrations fiscales et sociales)

Les Beaux-arts de Garches - <http://www.lesbeauxartsdegarches.com> -
Email : sissedevaublanc@hotmail.fr sandra@helcmanocki.com